

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit et le 12 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL (+ procuration de P. ROUX), B. DE FOMMERSVAULT (+ procuration de M. ALLAMEL), P. GAILLARD (+procuration de J. DURIEU), M. BOUSCHON (+ procuration de A. BASTIDE), S. CIVIER (+ procuration de F. NOGIER), G. JALADE (+ procuration de A. LOYET), B. PERRUSSET (+ procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, G. SAUCLES, L. BUFFET (+ procuration de JC. COURT), JY. PONTHER, R. MOULIN, P. DUPONT, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (+procuration de R. THIOLLIERE), R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, P. LAVIALLE (+ procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, R. LACROTTE (+procuration de M. CEYSSON), M. TOURVIELHE et P. MANENT (+ procuration de JP. LARDY).

Mesdames R. DUPLAN, MN. DURAND (+procuration de F. DUMAS), C. FAURE, M. DUBOIS (+ procuration de A. LACOSTE), C. PASTRE, MF. MARTIN (+ procuration de C. SUCHET), D. FORBIN (+ procuration de S. REYNIER), F. VOLLE et C. GARCIA.

Nombre de conseillers
En exercice : 55
Présents : 35
Procurations : 16
Votants : 51
Absents : 4

Date de convocation : 06/07/2018

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs, F. JOUFFRE, D. BERAL, M. CHAZE, J. SARTRE

En présence des suppléants non votants :

Objet : Action Cœur de Ville - Convention cadre à intervenir avec l'Etat et la commune d'Aubenas

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le Maire d'Aubenas a reçu le 4 mai 2018, un courrier de Monsieur Jacques MEZARD, Ministre de la Cohésion Sociale et des Territoires, lui indiquant que la ville d'AUBENAS, en lien avec la Communauté de Communes du Bassin d'AUBENAS (CCBA), a été sélectionnée parmi les 222 villes retenues en France, pour le développement du Programme « Action Cœur de Ville ».

En Ardèche, trois villes ont ainsi été choisies (ANNONAY, PRIVAS et AUBENAS).

Il s'agit pour l'Etat de relancer une politique d'aménagement du territoire ciblée sur les villes moyennes et les enjeux de la revitalisation de leurs centres-villes. L'Etat souhaite qu'une réponse globale soit apportée aux difficultés rencontrées pour redynamiser le cœur de ville.

Avec un diagnostic partagé, une stratégie cohérente sera actée par l'ensemble des partenaires.

L'action Cœur de ville se construit avec des conventions-cadres et des fiches actions.

Afin d'être au plus près des préoccupations des acteurs locaux, le pilotage du programme est principalement assuré au niveau local dans le cadre d'un Comité de Projet.

Pour AUBENAS, ce comité de projet réunit l'Etat et ses services (Préfecture, Direction Départementale des Territoires, DIRECCTE et DRAC), la ville d'AUBENAS et la CCBA qui sont les partenaires stratégiques de l'Etat, les opérateurs nationaux (Caisse des Dépôts et Consignations, ANAH, ACTION LOGEMENT, EPORA et EPARECA), les chambres consulaires (CCI et CMA), l'association des commerçants « Tendances Aubenas », l'Office de Tourisme Intercommunal et le Syndicat de Transport Urbain TOUT'ENBUS.

La convention cadre, sujet de la présente délibération, est donc la première convention à intervenir. Elle permet de démarrer des actions prêtes dites « matures » en cohérence avec le programme, sans attendre la finalisation du diagnostic et du projet Cœur de ville. Dans un délai le plus rapide possible, une convention définitive dite convention d'initialisation, intégrera le diagnostic, le projet et l'ensemble des fiches-actions à mettre en œuvre.

La ville d'AUBENAS, dès 2015, a mis en place une stratégie globale de développement de son centre-ville intitulée « Agenda 21 de centre-ville ». Cette stratégie a conduit à implanter le nouveau complexe cinématographique (6 salles et 900 places) en centre-ville, opérationnel depuis novembre 2017, à créer en lien avec le CHARME, un Centre de santé, à mettre en place une OPAH/RU, une opération FISAC (Opération Urbaine Collective) et à conduire une lourde opération de restructuration urbaine avec la création d'une Agora paysagère.

En tenant compte de la réalisation du nouveau cinéma et de son parking public (7 M€), c'est environ 35 M€ TTC que la ville compte investir de 2018 à 2022 avec le soutien actif de l'Etat au travers d'actions Cœur de ville, de la Région Auvergne Rhône Alpes au travers de ses différents dispositifs d'aménagement du territoire (Pacte Ardèche, PUR, CAR, etc...) et du département de l'Ardèche au travers de son dispositif « PASS TERRITOIRES ».

Action Cœur de ville permet donc de compléter la stratégie de centre-ville d'Aubenas. Grâce à la présence de l'ensemble des structures publiques, notamment les grands opérateurs nationaux, ce contrat permettra de développer des projets que la ville n'aurait pu mener qu'à plus long terme.

Action Cœur de ville est donc un accélérateur de la stratégie de revitalisation du centre-ville et ce, sur l'ensemble des axes structurants du programme, à savoir :

- Axe 1 - habitat logement : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 - Economie commerce : favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 - mobilité - accessibilité : développe l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 - patrimoine, culture et espaces publics : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 - Services publics : fournir l'accès aux équipements et services publics

La ville d'AUBENAS souhaite également développer un axe supplémentaire sur l'animation.

Monsieur le Préfet du département a débloqué pour les premières actions matures en 2018 une enveloppe de 200.000 € et vous trouverez dans la convention cadre, jointe en annexe, la liste des actions 2018 avec leur plan de financement, soit une trentaine de fiches-actions actuellement prévues dont environ 60 % de celles-ci sont déjà prêtes à être lancées.

L'objectif, partagé par tous, est de construire le centre-ville de demain conformément au positionnement de l'Agenda 21 de centre-ville, positionnement repris aujourd'hui avec Action Cœur de ville : « le centre-ville d'AUBENAS est un lieu chargé d'histoire, culturel, convivial, agréable et innovant, où il est tendance de vivre. On aime y boire un verre, se restaurer et flâner dans les boutiques indépendantes de qualité, à côté des enseignes nationales. On l'aime, on le vit, on le consomme pour la diversité de l'offre, de visages et de services qu'il offre. »

Le Maire d'Aubenas, Président du Comité de Projet, a souhaité, en accord avec la CCBA, nommer M. Gilbert LECAS, DGS de la ville, Directeur du projet Action Cœur de Ville afin que soit clairement entendue la volonté politique de mobiliser l'ensemble des services municipaux pour l'Action Cœur de ville. Les services de la CCBA seront mobilisés en tant que de besoin pour les actions relevant de la compétence de la CCBA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention-cadre Cœur de ville annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser M. le Président à signer la convention cadre avec l'Etat et la ville d'Aubenas ainsi que tout document ultérieur afférent à l'opération Cœur de Ville ;
- De désigner D. RECCHIA pour représenter la CCBA au sein du comité de projet.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié
Fait à UCEL, le 16/07/2018
Le Président, Louis BUIFFET
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018